



# Beaulieu Winter Tour

Edition 2020

## Règlement de la course



### 1. Organisation

L'association Cap Nature Beaulieu organise le Beaulieu Winter Tour le dimanche 9 février 2020



### 2. Epreuves et inscriptions

2 trails composent ce Beaulieu Winter Tour : un 12 km et un 19km. Ils se déroulent en individuel et sont constitués d'une seule boucle, en une seule étape à allure libre. Les deux distances comportent des sections chronométrées réparties sur le parcours donnant lieu à deux classements distincts du classement scratch :

- 2 sections vallonnées typées « trail » sur le 12 km et 3 sections vallonnées typées « trail » sur le 19 km, pour le classement du « meilleur grimpeur »
- 1 section plate sur le 12 km et 2 sections plates sur le 19 km, pour le classement du « meilleur sprinteur »

Ils sont accessibles à toute personne née avant le 9 février 2002, licenciée ou non, qui s'engage à respecter le règlement par le seul fait de son inscription. Il est donc accessible à la catégorie juniors (2001-2002), sous la condition que le participant junior soit majeur au jour de l'épreuve.

Les inscriptions se feront en ligne (le lien de l'inscription sera sur le site [www.capnaturebeaulieu.com](http://www.capnaturebeaulieu.com), et directement sur le site de notre partenaire Nikrome): le document obligatoire sera scanné par le concurrent qui désire s'inscrire en ligne.

Toute inscription sera accompagnée d'un document obligatoire :

- La photocopie d'une licence Athlé Compétition ou d'une licence Athlé Entreprise ou d'une licence Athlé Santé Loisir option running délivrée par la FFA
- **Ou** la photocopie d'un Pass'running délivré par la FFA
- **Ou** la photocopie d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FCGT et l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition
- **Ou** la photocopie d'un certificat médical daté de moins d'un an du jour de la course, stipulant la mention suivante : « **Pas de contre-indication médicale à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** »

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants est limité à 499 sur l'ensemble des 2 courses. Les inscriptions seront donc closes lorsque le quota de 499 coureurs est atteint.

Les droits d'engagement s'élèvent à :

	12 km	19 km
Licenciés	9€	13€
Non licenciés	11€	15€

S'il reste des places disponibles le matin de la compétition, il y aura la possibilité de s'inscrire sur place, muni des documents indispensables notifiés précédemment, moyennant un supplément d'inscription de 2€.

Pour des renseignements complémentaires, l'adresse « capnaturebeaulieu@gmail.com » pourra être utilisée.

Le départ du 12 km sera donné à 9h30, et celui du 19 km à 9h45, devant la salle omnisports de Beaulieu Sous la Roche. Le parking sera celui de la salle omnisports de Beaulieu Sous la Roche, lieu de départ et d'arrivée.

A l'arrivée, il sera demandé au coureur de rendre sa puce. En cas de non-retour, le coureur se verra facturé le prix de la puce, soit 60€.

### 3. Sécurité

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours pour assurer la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité), et la sécurité des participants (contrôle d'abandon ou de défaillance passagère). Des signaleurs sont également présents à toute traversée de route ou zone pouvant présenter un danger quelconque.

Les membres de l'organisation, avec l'aide des commissaires présents sur le parcours, peuvent disqualifier les concurrents coupables de l'un des faits suivants :

- Enlèvement ou déplacement des balises durant la course
- Absence de pointage à plus d'un point de contrôle
- Absence de dossard
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites, jet de détrit
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation, ainsi qu'aux autres concurrents

Une équipe médicale (Protection Civile) sera présente durant toute la durée de l'épreuve, et sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit contacter le commissaire le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Le juge-arbitre, désigné par l'association, sera le seul juge en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation de ce règlement.

#### 4. Récompenses

Pour chacune des 2 courses, 6 classements seront établis (3 classements pour les hommes et 3 classements pour les femmes) :

- Classement au « scratch »
- Classement du « meilleur grimpeur »
- Classement du « meilleur sprinteur »

Les vainqueurs de chaque classement gagnent le maillot de l'épreuve remportée (scratch, meilleur grimpeur ou meilleur sprinteur), sans possibilité de cumul de podium.

Un podium sera fait pour les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course. Concernant les classements de « meilleur grimpeur » et « meilleur sprinteur », seuls les 1<sup>ers</sup> hommes et femmes de chaque course seront récompensés.

Pour simplifier la visibilité des classements, il ne sera pas tenu compte des catégories d'âge.

Une collation (collation chaude + boisson) sera offerte à l'arrivée à chaque participant des 2 épreuves.

#### 5. Retrait des dossards

Le retrait des dossards pourra se faire de 8h30 à 9h15 le matin de l'épreuve. Une pièce d'identité sera exigée lors de ce retrait. Une puce sera délivrée pour permettre le chronométrage des différentes sections de l'épreuve. En cas de perte de cette puce, le coureur s'engage à rembourser la puce à l'organisation.

Les dossards devront être portés de façon visible sur l'avant du coureur (torse, hanche, cuisse) durant toute l'épreuve.

#### 6. Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs de la Beaulieu Winter Tour à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de cette épreuve, sur lesquelles ils pourront apparaître, sur tous les supports y compris promotionnels dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

#### 7. Annulation Course

L'association Cap Nature Beaulieu se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure (forts intempéries, problème de sécurité). Dans ce cas-là, aucun remboursement ne sera fait.